

## REUNION DU 4 AVRIL 2022

Feuillet n° : 2022/

---

Le quatre avril deux mille vingt-deux à 20h00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Yves RUELLAN, 1<sup>er</sup> adjoint .

Date de la convocation : 29/03/2022 adressée par messagerie électronique le 31/03/2022.

Et publiée par voie d'affichage extérieur à proximité de la porte d'entrée de la mairie le 29/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents: 13 ; Votants : 14

Conseillers présents : MM., Brigitte NICOLAS, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, Yannick DANIEL, Patricia CARET Sébastien SALIOU, Nadège LESSIRARD, Armel DENIS, Fabien ALIX, Betty CADOT, Stéphane PRULHIERE, Carmen MAUDET -

Conseiller(s) absents : MM., Bernadette LETANOUX, Sophie BARILLE qui a donné procuration à Mme Patricia CARET, excusées

Secrétaire : Brigitte NICOLAS

Ordre du jour : - Vote des Comptes administratifs 2021 ; - Vote des comptes de gestion 2021 du Receveur Municipal ; - Vote des subventions 2022 ; - Vote du programme des investissements 2022 ; - Taux des impôts locaux 2022 ; - Vote des budgets 2022 ; - Affectation des résultats 2021 ; - Présentation de l'état annuel 2021 des indemnités versées aux élus ; - Droit de Prémption Urbain ;

- Bibliothèque : - Examen de la convention de partenariat du réseau des bibliothèques du marais blanc : Gratuité des adhésions ; clé de répartition des dépenses du réseau ; définition de l'acheteur des documents (livres, ...).

-Renouvellement de la convention d'objectifs communs avec la médiathèque du Département ; - Communauté d'Agglomération ; - Adoption de la convention d'adhésion au conseil en énergie partagée ;

- Base canoë-kayaks : -Projet d'acquisition des parcelles cadastrées section B n°s 172 et 183 ; - Commissions communales : Mise à jour des commissions travaux et finances ;

- Création d'un marché d'été : - Avis sur la création d'un marché estival : lieu, dates, jours, heures, droit de place, consultation des organisations professionnelles... ;

-Rénovation urbaine 77 rue du centre : -Demande de subvention au Département pour l'étude de faisabilité ; - avis sur la préemption du 75 rue du centre ; - Divers

**COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION :** Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 28/02/2022 et signent le registre des délibérations.

**N° 8-2022 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES :**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Brigitte NICOLAS, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2021 dressé par Madame Bernadette LETANOUX . après s'être fait présenter les budgets primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		160 343,84		25 013,23		
Opérations de l'exercice	620 935,12	729 210,58	151 385,23	193 613,35	772 320,35	922 823,93
	620 935,12	889 554,42	151 385,23	218 626,58	772 320,35	922 823,93
Résultats de clôture		268 619,30		67 241,35		335 860,65
Restes à réaliser			94 718,00	400,00	133 334,65	
TOTAUX CUMULES		268 619,30	94 718,00	67 641,35	133 334,65	335 860,65
RESULTATS DEFINITIFS		268 619,30	27 076,65			241 542,65

➤ BUDGET ANNEXE DU CAMPING :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		45 927,39		43 015,92		88 943,31
Opérations de l'exercice	68 601,81	107 331,02	30 072,45	18 512,70	98 674,26	125 843,72
	68 601,81	153 258,41	30 072,45	61 528,62	98 674,26	214 787,03
Résultats de clôture		84 656,60		31 456,17		116 112,77
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		84 656,60	0,00	31 456,17		116 112,77
RESULTATS DEFINITIFS		84 656,60		31 456,17		116 112,77

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

➤ BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES ONDES :

Feuillet n° : 2022/

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		0,83			0,00	0,83
Opérations de l'exercice					0,00	-
	0,00	0,83	0,00	0,00	0,00	0,83
Résultats de clôture		0,83	0,00			-
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	0,83		0,00	0,00	0,83
RESULTATS DEFINITIFS		0,83	0,00		0,00	0,83

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus .

## **N° 9-2022:VOTE DES COMPTES DE GESTION 2021 – COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé des comptes administratifs de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après délibération,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

## **N° 10-2022 :SUBVENTIONS COMMUNALES 2022 :**

Mme Brigitte NICOLAS, présente les propositions de subventions 2022 . Après délibération le conseil municipal, unanime, vote les subventions suivantes:

Article budgétaire : 6574	Objet	
<b>Associations communales</b>		
A CHACUN SON RYTHME	Course à pied	402,00
FITNESS CLUB	Gymnastique d'entretien	402,00
A.P.E.S.B	Ation Parents d'élèves	1 007,00
AMICALE LAIQUE	Ation Parents d'élèves	1 007,00

Signature,

Cachet

Page 2 sur 7

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

ACPG-CATM	Anciens combattants	300,00
ACCA	Chasseurs	256,00
O.C.C.E. Coop.scolaire	Voyages scolaires élèves de l'école	2 067,00
Sport Santé Seniors de la Baie	Danse, Gymn, ping-pong	250,00

Feuillet n° : 2022/

<b>Associations extérieures</b>		
D.D.E.N	Education nationale	20,00
SNSM	Sauvetage en mer Station Cancale	149,00
DONNEURS DE SANG	Canton Cancale	60,00
AMICALE LAIQUE CANCALE	Activités sportives(adh° & transport)	850,00
UNICEF	Aide aux réfugiés Ukrainiens	1 000,00
COLLEGE RENE CASSIN	Voyage scolaire	200,00
COLLEGE ST JOSEPH	Voyage scolaire	200,00
		8170,00

<b>Article budgétaire :657361</b>		
Cantine et garderie scolaires	Caisse des écoles	32 000,00
<b>Article budgétaire : 657362</b>		
Familles ayant droit via le CCAS	Centre aéré vacances (4€/jour)	500,00
Familles ayant droit via le CCAS	Ecole de musique de Cancale (20%)	200,00

## N° 11-2022-VOTE DU PROGRAMME DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2022 :

Mme Brigitte NICOLAS, adjointe au maire donne lecture du programme des investissements 2022 suivants :

### **1/BUDGET PRINCIPAL (TTC)**

OBJET	Article		R.A.R TTC	Crédits	TOTAL	Observations
	comptable	Opération	2021	2022		
Emprunts (capital)	1641	OPFI		52 000,00 €	52 000,00 €	
<b>ACQUISITION MATERIEL &amp; MOBILIER</b>						
panneaux signalisation	2151	1		5 000,00 €	5 000,00 €	Panneaux sens unique ch
matériel voirie - espaces verts	21571	5	17 953,00 €	23 647,00 €	41 600,00 €	tondeuse Kubota- reprise
matériel informatique mairie	2183	10001	723,00 €	969,00 €	1 692,00 €	Ordinateurs mairie
Fourniture mobilier parvis 1 rue du centre	2158	10008		5 000,00 €	5 000,00 €	bac fleurs + banc
Fourniture table pique-nique enfants sur aire de jeux	2158	53		900,00 €	900,00 €	
<b>MAIRIE</b>						
Pose pare-moineaux & volets	21311	15	5 131,00 €	-5 131,00 €	0,00 €	
<b>JARDIN PEDAGOGIQUE</b>						
	2312	50	738,00 €	-738,00 €	0,00 €	
<b>BIBLIOTHEQUE:</b>						
Rénovation murs intérieurs + terrasse	21318	13		5 300,00 €	5 300,00 €	
Ravalement pignon	21318	13		7 300,00 €	7 300,00 €	
<b>RENOVATION URBAINE 77 RUE DU CENTRE</b>						
Etude de faisabilité	2031	55		18 000,00 €	18 000,00 €	
<b>BASE CANOE KAYAKS</b>						
	2041582	56		10 000,00 €	10 000,00 €	
<b>PASSERELLE PONT DU BIEZ JEAN</b>						
	2148	57		10 000,00 €	10 000,00 €	
<b>TRAVAUX VOIRIE</b>						
Plateau surélevé rue de la baie/pont-benoit	2151	49	11 500,00 €	-11 500,00€	0,00 €	de moitié avec St méloir
Parking camping-cars	2151	31	666,00 €		666,00 €	rect° brancht éclairage

Signature,

Cachet

Page 3 sur 7

Aménagement rue des frênes/rue des ormes	2151	47		145 000,00 €	145 000,00 €	Réfection trottoirs et chaus
Remplacement candélabres rue bord de mer	2041582	54	11 000,00 €		11 000,00 €	
Rénovation voirie école et chemin 15 rue du centre				6 500,00 €	6 500,00 €	
<b>EFFACEMENT RESEAUX RUE DES ORMES</b>						
Effacement réseaux & éclairage	2041582	51	13 427,00 €		13 427,00 €	
Effacement réseau telecom	238	51	24 580,00 €		24 580,00 €	
<b>RESEAU EAUX PLUVIALES</b>						
Dotation annuelle à la Cté d'Agglo	2151	21		8 060,00 €	8 060,00 €	
<b>ENROCHEMENT DIGUE</b>						
	2148	10009	9 000,00 €	2 000,00 €	11 000,00 €	
<b>CREDITS POUR IMPREVUS</b>						
	20	OPFI		12 368,65 €	12 368,65 €	
<b>Total :</b>			<b>94 718,00 €</b>	<b>294 675,65 €</b>	<b>389 393,65 €</b>	

## 2/ CAMPING (HTVA)

Matériel informatique et téléphonique	2183	78		2 000,00 €	2 000,00 €	ordinateur, imprimante
Matériel entretien espaces verts	21571	78		1 000,00 €	1 000,00 €	tondeuse & rotofil électrique
Bornes électriques (ajout et remplacement )	2145	78		2 000,00 €	2 000,00 €	
Installation VMC sanitaires	2145	78		2 000,00 €	2 000,00 €	
Modernisation terrain (provision)	2145	78		96 012,77 €	96 012,77 €	
Dépenses imprévues	020			3 000,00 €	3 000,00 €	
<b>Total:</b>			<b>0,00 €</b>	<b>106 012,77 €</b>	<b>106 012,77 €</b>	

## 3/ LOTISSEMENT DES ONDES (HTVA)

Provision travaux d'aménagement	011-66-022			136 571,05 €	136 571,05 €	
<b>Total:</b>				<b>136 571,05 €</b>	<b>136 571,05 €</b>	

Après délibération le conseil municipal,

- Approuve le programme des travaux et des acquisitions ci-dessus et donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces relatifs à la préparation et à l'exécution de ces investissements.

### N° 12-2022-VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2022 :

L'équilibre budgétaire se réalise avec un produit attendu de 342 815€ . Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale et notamment la suppression de la taxe d'habitation complète à l'horizon 2023, le taux communal de la taxe foncière sur le bâti doit désormais intégrer le taux de la même taxe foncière sur le bâti appliqué par le Département en 2020 à titre de compensation financière ( soit + 19.90%). Le taux de la taxe d'habitation de 2017 est gelé jusqu'en 2022.

Ainsi les taux communaux de référence de Saint-Benoît-des-ondes en 2022 sont :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.49 % (16.59 + 19.90) ;  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.23 %

Après délibération, le conseil municipal,

décide d'augmenter les taux de la fiscalité directe communale de 0.50% , soit :

Taxe Foncière sur le bâti : **36.67%**

Taxe Foncière sur le non bâti : 51.48%

Feuillet n° : 2022/

**N° 13-2022-VOTE DES BUDGETS 2022 :**

Mme Brigitte NICOLAS, Adjointe au maire, après avoir présenté le programme des investissements 2022, donne lecture des propositions de budgets équilibrés en dépenses et recettes à :

COMMUNE :	Fonctionnement :	984 645.65€
	Investissement :	389 393.65€
CAMPING :	Fonctionnement :	166 656.60€
	Investissement :	106 012.77€
LOTISSEMENT DES ONDES :		
	Fonctionnement :	228 940.08€ (y compris les mouvements de stocks)
	Investissement :	92 369.03€ (y compris les mouvements de stocks)

Après délibération et à l'unanimité des membres, le conseil municipal, vote les budgets 2022.

**N° 14-2022-AFFECTATION DES RESULTATS 2021 :**

Le conseil municipal décide l'affectation des excédents 2021 au financement des investissements pour les montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL: 27 076.65€ à inscrire au compte 1068.

CAMPING DES ONDES : 0.00€ à inscrire au compte 1068 ;

**N° 15-2022 – ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS :**

Le maire expose qu'en application des articles 92 et 93 de la loi du 27/12/2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique toutes les collectivités territoriales doivent présenter annuellement, et avant le vote du budget, un état des indemnités, de tous les remboursements de frais et des avantages perçus par les élus .Aussi le maire donne-t-il connaissance au conseil municipal du tableau ci-dessous :

NOM Prénom	Période	Fonction	Rembt Frais /avantage nature	Montant brut
LETANOUX Bernadette	01/01/2021-31/12/2021	Adjointe/Maire	néant	24 083,16 €
RUELLAN Yves	01/01/2021-31/12/2021	Adjoint	néant	11 376,00 €
NICOLAS Brigitte	01/01/2021-31/12/2021	Adjointe	néant	9 714,00 €
CAUGANT Roseline	01/01/2021-31/12/2021	Adjointe	néant	6 251,88 €
GINGAT Patrice	01/01/2021-31/12/2021	Adjoint	néant	3 479,88 €
			Total :	<b>54 904,92 €</b>

Le conseil municipal prend acte des indemnités perçues et valide l'état annuel 2021 .

**N° 16-2022 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN :** Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues récemment. Après délibération, le conseil municipal, abandonne son droit de préemption sur les ventes ci-après :

- 13 rue du bas champ : Vente LENOEL, maison (158 662<sup>€</sup>) ;

**N° 17-2022 : REVISION TARIFS LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :**

Le maire fait part de la difficulté d'application du tarif « bénédicte » et propose d'instaurer un tarif unique de 900€ pour la location du week-end avec cuisine et de 708 € pour une journée .

Après délibération ,le conseil municipal , adopte ces nouveaux tarifs à compter du 01/01/2023 .

**N° 18-2022 : COMMUNAUTE DE'AGGLOMERATION -CONVENTION  
D'ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE 2022-2024**

Feuillet n° : 2022/

Dans le cadre du Plan Climat Aire Energie Territorial la communauté d'agglomération propose aux communes un service de conseil pour élaborer des programmes de travaux en lien avec les économies d'énergie dans les bâtiments communaux . Ce programme se développe sur trois ans pour un coût total de 1 676 € .

Après lecture de la convention et délibération , le conseil municipal , valide ladite convention et donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires .

**N° 19-2022 : BASE DE CANOË-KAYAKS AU 4 rue du bord de mer-Acquisition terrain :**

Le maire expose que le projet d'aménagement de la base de canoë-kayaks occupe en partie deux parcelles de terre situées dans le chenal et sur la rive du canal . Ces deux parcelles appartiennent à la famille Punel qui les avaient déjà destinées à la commune lors du règlement de la succession de Mme Annick Punel . Maître Sèche, notaire à Dol , interroge la commune sur le prix d'acquisition .

Après délibération, le conseil municipal,

- décide d'acquérir les parcelles cadastrées section B n°s 172 & 183 au prix de 500€ ;
- donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires .

**N°20-2022 : PROJET DE CREATION D'UN MARCHÉ D'ETE :**

Mme Roseline Caugant , Adjointe au maire , présente le projet de création d'un marché d'été qui aurait lieu sur le parking communal au 6 rue du bord de mer , les mercredis de 17h à 21h , sur la période du 15 juin au 15 septembre pour la vente de produits alimentaires majoritairement. Le gérant de l'épicerie a déjà été consulté . Le droit de place serait gratuit au moins durant la première année .

Après délibération, le conseil municipal,

- émet un avis favorable à la création de ce marché selon les modalités ci-dessus ;
- charge le maire d'engager la consultation des organisations professionnelles concernées et de préparer le règlement du marché.

**N°21-2022 : RENOVATION URBAINE 77 RUE DU CENTRE :**

**\* DEMANDE DE SUBVENTION :**

Le maire informe le conseil municipal de l'avancement de ce projet pour lequel une étude de faisabilité portant sur la densification et la transformation du bâti a été lancée . L'Etablissement Public Foncier se prononcera sur l'accompagnement de ce projet début mai 2022 .En cas d'accord une convention opérationnelle pourra alors être proposée à la signature du conseil municipal.

Le coût de l' étude préliminaire à la charge la commune s'élève à 14 675€HT .

Le conseil municipal sollicite l'octroi d'une subvention près du département au titre du contrat de territoire .

**\* AVIS SUR L'ACQUISITION DE LA PROPRIETE au 75 rue du centre :**

Depuis le lancement du projet de rénovation urbaine au 77 rue du centre , la propriété mitoyenne a été mise en vente . Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'opportunité d'acquérir cette propriété en vue de faciliter la réalisation du projet de densification et de transformation urbaines à l'étude .

Après délibération , le conseil municipal,

- Emet un avis favorable à l'intégration de cette propriété au projet de densification urbaine en cours ;
- Invite le maire à saisir l'Etablissement Public Foncier .
- Demande l'avis des domaines sur la valeur de ce bien ;
- Donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires .

**Divers :**

**- Bibliothèque – Projet de convention de partenariat du réseau des bibliothèques du marais blanc :**

Mme Caugant , adjointe, présente l'avancement du projet en mettant l'accent sur deux points d'achoppement : l'instauration de tarifs pour le prêt alors qu'à St Benoît la bibliothèque est gratuite et la clé de répartition des dépenses communes qui n'est pas proportionnelle à la taille des communes . Après discussion le conseil municipal montre son attachement au maintien de la gratuité d'accès à la bibliothèque et de prêt des documents ainsi qu'à la répartition équitable des dépenses selon la taille des communes .

Feuillet n° : 2022/

- Campagne de lutte contre la prolifération des ragondins : L'Association Syndicale des digues et marais de dol nous informe du lancement d'une opération d'élimination des ragondins en partenariat avec le FGDON et les associations de chasse . L'association de chasse est invitée à contacter le référent de l'association des digues et marais .Le conseil municipal soulève le problème de la mise à disposition de cages aux associations des chasseurs et le risque du manque d'attractivité dû à la modicité de la récompense .

- Bureau de vote des élections présidentielles : Le maire présente la liste des permanences pour le scrutin du 24 avril .

→\* *Récapitulatif des délibérations* : n°s 08-2022 ;09-2022 ;10-2022 ;11-2022 ;12-2022 ;13-2022 ;14-2022 ;15-2022 ;16-2022 ;17-2022 ;18-2022 ;19-2022 ;20-2022 ;21-2022 ;

→\* *Signatures des membres présents*:

Bernadette LETANOUX	ABSENTE
Yves RUELLAN	
Brigitte NICOLAS	
Roseline CAUGANT	
Patrice GINGAT	
Sophie BARILLE	ABSENTE
Stéphane PRULHIERE	
Sébastien SALIOU	
Fabien ALIX	
Armel DENIS	
Betty CADOT	
Patricia CARET	
Carmen MAUDET	
Yannick DANIEL	
Nadège LESSIRARD	